

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL

22 JANVIER 2018
16 H 30

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue le 22 janvier 2018 à l'Hôtel de Ville de Montréal-Ouest situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présents : M. Beny Masella, maire
M^{me} Elizabeth Ulin, conseillère
M^{me} Colleen Feeney, conseillère
M^{me} Maria Torres, conseillère

Absent : M. Dino Mazzone, conseiller

Aussi présents : M^e Raffaella Di Stasio, directrice générale
M^e Claude Gilbert, greffier

Monsieur Beny Masella, maire, a agi comme président de la séance.
M^e Claude Gilbert, greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Personne d'autre n'y assistait.

1. Ouverture de la séance

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, conseillère, et secondé par Maria Torres, conseillère, et résolu:

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité
20180122-001

Le président déclara la séance ouverte à 17 h 15.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il fut proposé par Maria Torres, conseillère, et secondé par Colleen Feeney, conseillère, et résolu:

D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du lundi 22 janvier 2018 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité
20180122-002

3. Plans d'implantation et d'intégration architecturale – PIIA (113-115 Northview)

Il fut proposé par Colleen Feeney, conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, conseillère, et résolu:

1) D'accuser réception du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue par courriel le 17 janvier 2018.

2) D'approuver, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion:

Adresse	Projet	Recommandation du CCU
113-115 Northview	remplacement de treize fenêtres	avec conditions.

Adoptée à l'unanimité
20180122-003

4. Demande de dérogation mineure (8 Westminster Sud)

NOTE La conseillère Colleen Feeney résuma les éléments du dossier. Elle nota aussi que cette demande a été publiée dans un journal. Aucun commentaire n'a été reçu depuis cette publication (et aucun ne fut fait après que ces explications eussent été fournies).

Il fut proposé par Colleen Feeney, conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, conseillère, et résolu:

D'accepter les plans soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 13 décembre 2017, conformément aux dispositions des règlements 2010-002 et G-18-0005, et la demande suivante de dérogations mineures visant l'immeuble situé au 8 Westminster Sud :

- Permettre la construction d'un bâtiment accessoire à zéro (0) mètre du bâtiment principal, alors que la distance minimum prévue par l'article 4.16 du règlement de zonage est 2,0 mètres;
- Permettre qu'un bâtiment accessoire soit situé ailleurs que dans la cour arrière, alors qu'il doit être situé dans la cour arrière selon le paragraphe 13 de l'article 4.1.13 du règlement de zonage.

Adoptée à l'unanimité
20180122-004

5. Demande de dérogation mineure (11 Brynmor)

NOTE La conseillère Colleen Feeney résuma les éléments du dossier. Elle nota aussi que cette demande a été publiée dans un journal. Aucun commentaire n'a été reçu depuis cette publication (et aucun ne fut fait après que ces explications eussent été fournies).

Il fut proposé par Colleen Feeney, conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, conseillère, et résolu:

D'accepter les plans soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 29 novembre 2017, conformément aux dispositions des règlements 2010-002 et G-18-0005, et la demande suivante de dérogations mineures à l'article 3.2.2 du règlement de zonage visant l'immeuble situé au 11 Brynmor :

- Régulariser un empiètement du bâtiment principal, lequel se trouve à une distance de 4,18 mètres de la ligne de propriété, alors que la marge de recul avant est au minimum de 4,57 mètres, ceci ayant pour effet de réduire cette norme de 0,39 mètre;
- Régulariser un empiètement du bâtiment principal, lequel se trouve à une distance de 3,19 mètres de la ligne de propriété, alors que la marge de recul arrière est au minimum de 6,10 mètres, ceci ayant pour effet de réduire cette norme de 2,91 mètres.

Adoptée à l'unanimité
20180122-005

6. Critères d'évaluation et grille de pondération – appels d'offres pour services professionnels

ATTENDU que la Ville procède actuellement au lancement d'appels d'offres pour des services professionnels et le fera de nouveau;

ATTENDU qu'une grille et des critères d'évaluation normalisés ont été mis au point au fil des ans et approuvés chaque année;

ATTENDU qu'il est jugé opportun d'approuver ces clauses de façon permanente;

EN CONSÉQUENCE :

Il fut proposé par Maria Torres, conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, conseillère, et résolu :

Que les comités de sélection se penchant sur les appels d'offres pour des services professionnels aient pour consigne de suivre les critères d'évaluation et la grille de pondération figurant aux sections 4 et 5 du document standard d'appels d'offres.

Adoptée à l'unanimité
20180122-006

7. Entente à l'amiable (Sean Murphy – Lloyd's de Londres)

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, conseillère, et secondé par Maria Torres, conseillère, et résolu :

1) Que la Ville de Montréal-Ouest accepte les conditions de l'entente à l'amiable avec la Lloyd's de Londres (représentée par Sean Murphy), TGA Montreal Inc. et La Souveraine Compagnie d'Assurance Générale pour mettre fin à un litige (dossier 500-17-080611-141), étant entendu que la Ville elle-même n'a rien à déboursier de plus dans cette affaire.

2) Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ladite entente ainsi que tout autre document requis à cette fin.

Adoptée à l'unanimité
20180122-007

8. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pour un règlement amendant le Règlement n° 418-3 concernant la réglementation des égouts et la fourniture de l'eau dans la Ville de Montréal-Ouest

Le maire Masella donna un avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du Conseil, d'un règlement intitulé « Règlement amendant le Règlement n° 418-3 concernant la réglementation des égouts et la fourniture de l'eau dans la Ville de Montréal-Ouest ».

Ledit règlement, sous forme de projet, a été déposé au conseil et mis à disposition du public.

9. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pour un règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000\$

Le maire Masella donna un avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du Conseil, d'un règlement intitulé « Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ ».

Ledit règlement, sous forme de projet, a été déposé au conseil et mis à disposition du public.

10. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pour un règlement autorisant un emprunt de 2 484 130 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de la chaussée et des trottoirs, des conduites d'aqueduc et des conduites d'égout sanitaire et pluvial sur l'avenue Percival au nord de la rue Nelson

Le maire Masella donna un avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du Conseil, d'un règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 484 130 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de la chaussée et des trottoirs, des conduites d'aqueduc et des conduites d'égout sanitaire et pluvial sur l'avenue Percival au nord de la rue Nelson ».

Ledit règlement, sous forme de projet, a été déposé au conseil et mis à disposition du public.

11. Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement pour un règlement amendant le Règlement n° 2013-002 concernant la prévention des incendies

Le maire Masella donna un avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du Conseil, d'un règlement intitulé « Règlement amendant le règlement n° 2013-002 concernant la prévention des incendies ».

Ledit règlement, sous forme de projet, a été déposé au conseil et mis à disposition du public.

12. Période de questions du public

À 17 h 34, le maire nota le début de la période de questions.

13. Levée de la séance

À 17 h 35, aucune question n'étant posée,

Il fut proposé par Maria Torres, conseillère, et secondé par Colleen Feeney, conseillère, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité
20180122-008

Beny Masella
Maire

Claude Gilbert
Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées
aux archives municipales dans le dossier *Archives-20180122*